

## **RE: Déménagement caves 55, 56, 57, 58 et 44 du 11/12/2025**

Christian de Gastines

17/12/2025 23:33

à : construction gestionlocatairecensier [EIFFAGE CONSTRUCTION]

cc : [arthur.ferrarone@parishabitat.fr](mailto:arthur.ferrarone@parishabitat.fr), CHAMSEDINE Karim,

MOUSSAOUI Mustapha [EIFFAGE CONSTRUCTION]

Bonjour Madame Zou, responsable de la relation locataire et coordinatrice travaux,

Voici ma réponse en 6 points à votre "collègue" dont le nom m'est toujours inconnu ce que je regrette car elle appartient à votre **EQUIPE RELATION LOCATAIRE**.

### **1 – Persiennes**

Les locataires de PARIS HABITAT n'ont pas tous les mêmes risques à assurer. Je vous demande donc de m'envoyer la fiche technique des persiennes prévues et de m'indiquer le **créneau probable d'installation**.

### **2 – Stores à projection**

Votre collègue écrit le 16/12/25 : « **nous allons vous installer de nouvelles commandes pour les stores à projection** ».

Merci de m'indiquer le **créneau probable d'installation**.

### **3 – Coffrage radiateur**

Les radiateurs sont accessibles ; il suffit de les déplacer-replacer « proprement » pour poser fenêtres-entourages bois comme le ferait un bon artisan.

### **4 – Poignée fenêtre SDB**

Le résultat de votre étude pour ouvrir le vasistas – poignée bas gauche et non en haut – sans être obligé d'utiliser un escabeau devrait permettre à 373

locataires d'éviter une chute possible et de remercier un locataire formulant par écrit ce qu'ils souhaitent oralement si EIFFAGE leur pose la question.

## 5 – Sécurité porte palière

51 – Le quitus d'exécution « provisoire » (pas donné par CT Msaoura) d'installation a été envoyé le 21/07 par CDG.

Il indique que le niveau de sécurité « anti-intrusion » choisi par EIFFAGE/PARIS HABITAT est inférieur à celui de la porte blindée enlevée et qu'il manque un joint d'étanchéité avec le sol (il y a des joints sur les côtés et en haut); Il n'est pas signé par EIFFAGE construction étant donné que personne d'EIFFAGE n'est venu me le faire signer..

Merci de me le renvoyer signé EIFFAGE. Il me servira en cas de cambriolage ou d'incendie

52 – Pour assurer la « sécurité incendie » vis à vis des fumées toxiques, je vous demande de mettre un joint d'étanchéité entre le sol et la plaque d'aluminium du bas du cadre de la porte 56 comme l'avait proposé le CT Vincent Meaux.

## 6 – Déménagement caves

Vous avez prévu un prestataire de service pour déménager les 6 caves ; merci et bravo à lui de déménager dans des conditions difficiles (ressortir, par d'ascenseur entre 1er ss et 2e ss, éclairage par minuterie, pas d'éclairage dans les caves ; ces précisions doivent servir pour les autres immeubles à rénover).

61 – La cave 56 est prête à être déménagée depuis le 10/12/25 matin comme je vous l'ai déjà signalé lors de notre croisement dans le vestibule de l'immeuble.

Je peux vous donner la clé du cadenas.

En clair cela signifie débarras, rangement et inventaire fait à la lampe torche et au flash de 2 portables (minuterie 1er sous-sol fonctionne très bien) aidé par la famille.

Je ne souhaite pas recommencer dans les mêmes conditions mais seul cette fois; je ne demande pas l'éclairage permanent de ma cave ; je demande

simplement un peu de **bon sens** et de **respect du locataire** à EIFFAGE et à PARIS HABITAT pour ce déménagement imposé.

62 – Vu votre réponse « L'ajout de prises ou d'éclairage en sous-sol n'est pas prévu au marché comme déjà expliqué, ceci n'est en aucun cas un mépris du locataire, vous comprenez bien qu'on ne peut pas intervenir pour des travaux pour lesquels nous ne sommes pas missionnés par notre client **Paris Habitat**. Aussi, Paris Habitat confirme que le locataire doit répondre à la demande concernant le déménagement de sa cave ».

La solution la plus simple est de tirer une des rallonges avec prise multiple EIFFAGE jusqu'à la cave 44 au 2e sous-sol me permettant de contrôler que tout est OK avec l ampe baladeuse locataire.

Je demande donc au **chef de projet PARIS HABITAT** et à EIFFAGE de se concerter pour trouver une réponse de bon sens quant à la conduite à tenir.

Cordialement

CH et MADG

**envoyé :** 17 décembre 2025 à 16:16

**de :** "construction gestionlocatairecensier [EIFFAGE CONSTRUCTION]" <gestionlocatairecensier.construction@eiffage.com>

**à :** Christian DE GASTINES <christian.degastines@orange.fr>

**cc :** "arthur.ferrarone@parishabitat.fr" <arthur.ferrarone@parishabitat.fr>, CHAMSEDDINE Karim <karim.chamseddine@parishabitat.fr>, "MOUSSAOUI Mustapha [EIFFAGE CONSTRUCTION]" <Mustapha.MOUSSAOUI@eiffage.com>

**objet :** RE: Déménagement caves 55, 56, 57, 58 et 44 du 11/12/2025

Bonjour,

Ci-dessous nos éléments de réponse suite à notre discussion avec Paris Habitat :

- **Persiennes** : Des persiennes de sécurité sont bien prévues aux R+1 du bâtiment D afin de renforcer la sécurité des logements. En revanche, nous ne sommes pas dans l'obligation de transmettre les fiches techniques aux locataires
- **Coffrage radiateurs** : les radiateurs font partie des équipements communs du bâtiment et doivent rester accessibles (sans coffrage). Nous pourrons passer pour refaire la peinture de celui-ci
- **Poignée fenêtre SDB** : Une solution adaptée est en cours d'étude

● **Sécurité porte palière** : Ci-dessous l'extrait du PV :

**FICHE TECHNIQUE**

TYPE D'HUISSERIE	SUPPORT	VANTAIL		RESISTANCE AU FEU Dimension vantail		
		Cadre porte	Bois feuillus $\geq 600 \text{ kg/m}^3$ (sauf Hêtre)	Ep	Hauteur	Largeur
Bâti réhabilitation RH6	Support rigide		Bois feuillus $\geq 600 \text{ kg/m}^3$ (sauf Hêtre)	40	2140 maxi	930 maxi

**EXTRAIT DU PV**

Lorsque le dormant bois et l'encadrement du vantail sont réalisés en bois feuillus de masse volumique moyenne théorique minimale  $600 \text{ kg/m}^3$ , les jeux de fonctionnement maximaux autorisés sont les suivants:

- En traverse haute : 3,0 mm
- Verticalement, côté articulation : 2,0 mm
- Verticalement, côté serrure : 2,5 mm
- Au seuil : 5,0 mm
- En traverse basse (lorsqu'elle est mise en œuvre) : 3,0 mm

● **Eclairage des caves** : L'ajout de prises ou d'éclairage en sous-sol n'est pas prévu au marché comme déjà expliqué, ceci n'est en aucun cas un mépris du locataire, vous comprenez bien qu'on ne peut pas intervenir pour des travaux pour lesquels nous ne sommes pas missionnés par notre client **Paris Habitat**. Aussi, Paris Habitat confirme que le locataire doit répondre à la demande concernant le déménagement de sa cave.

Cordialement,

**L'équipe EIFFAGE**